

MAIRIE
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Mail: contact@sgdr.bzh

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

PUBLICATION DE LA LISTE DES DELIBERATIONS

Décret 2021-1311 et ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric PINEL, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 7 septembre 2026.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents :

PINEL Frédéric, MAUFFRET Armel, TEURNIER-LECLERC Jocelyne, HUCHET Françoise, VILARS Antoine, MESSANT- LE DERFF Elisabeth, MONNIER Jean, ROUXEL Isabelle, DUBOT Jean-Marc, BUNEL-CAMI Bénédicte, MASSOT Franck, GANTIER Annabelle, CHEYERE Natacha, KERRELLE Béatrice, CLERVAL Pierre-Jean, CAZAUBIEL Vincent et RENAULT Caroline.

Absents excusés : A. OUVRARD (procuration à F. PINEL)
 J.C GAREL

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire

Vérification du quorum

Désignation de la secrétaire de séance : CHEYERE Natacha.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026 :
Adopté à l'unanimité.**

2026_09_01- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de sa présentation, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

2026_09_02- CREATION ET MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE BUDGET PARTICIPATIF – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création du dispositif de budget participatif sur le territoire de la collectivité pour un montant global de 20 000 €.
- D'adopter le règlement du budget participatif .
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de ce dispositif.

2026_09_03- AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG : APPROBATION DU NOUVEL AVANT-PROJET DEFINITIF :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Approuve l'avant-projet définitif du projet Cœur de Bourg, intégrant la requalification des espaces publics et la planification adaptée aux contraintes archéologiques.

-Valide la programmation des travaux en quatre tranches fermes.

-Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution du projet et à signer toutes les pièces du marché y compris les avenants éventuels.

-Approuve le plan de financement et sollicite les cofinancements auprès des partenaires institutionnels et financiers pour accompagner la mise en œuvre du projet.

2026_09_04- VOTE DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions de tarifs relatives à la restauration scolaire, selon le quotient familial appliqué à chaque famille, pour l'année scolaire 2026-2027. Les tarifs restent inchangés par rapport à l'année précédente.

2026_09_05-CESSION BATIMENT AGRICOLE DE BOTPENAL

Le Conseil municipal à l'unanimité :

-Approuve la cession au GAEC de la ferme de Botpénal, représentée par M. et Mme Antoine CHAUMETTE des parcelles de terre cadastrées section B 79, 81, 82, 86, 88, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 109, 111, 112, 115, 129, 130, 134, 135, 137, 1477, 51, 54, 57, 68, 69, 71, 73, 74, 75, 76, 78 et 131, ainsi que du hangar agricole situé sur la parcelle cadastrée section B numéro 130 route des Goahieu, suivant un prix de 65 000 €,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

**2026_09_06- SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN DES COMMUNES SINISTREES
A LA SUITE DES INCENDIES INTERVENUS AU COURS DE LA SAISON
ESTIVALE 2026**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en accordant une aide financière de 5 000 € à l'Association des maires de France (AMF) Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2026_09_07-ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE À L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

Article 1 : Attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € (mille euros) à l'association Unis-Cité au titre de l'exercice 2026 dans le cadre de la convention de partenariat qui sera conclue entre Unis-cité et la commune de septembre 2026 à juin 2027.

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à son exécution, et à procéder au versement de cette aide financière.

2026_09_08-FESTIVAL LITTERAIRE « AU GRE DES PAGES » 2027

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'approuver la reconduction en 2027 de l'événement ainsi que le maintien de l'enveloppe budgétaire communale de 30 000 € qui lui est allouée ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter toute subvention et partenariat susceptible d'être obtenu pour sa réalisation.

**2026_09_09- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR
COMPETITION AU CHALLENGE MONDIAL DE BMX**

Le conseil municipal à l'unanimité accorde une aide financière de 2 000 € pour soutenir le parcours sportif de Laly MOUTARD.

2026_09_10-CONGRES DES MAIRES 2026

Le Conseil municipal prend connaissance de la participation de Monsieur le Maire ainsi que M. Arnel MAUFFRET et Françoise HUCHET, Adjoint, au congrès des maires qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2026 à Paris.

Les frais de transport et autres frais annexes seront pris en charge par la commune sur présentation d'un état des frais.

2026_09_11-DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION

A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le taux de promotion des fonctionnaires susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'adapter le régime indemnitaire correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

2026_09_12-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs .

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La Secrétaire de séance,

Natacha CHEYERE



Le Maire,



Frédéric PINEL